

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1367

**Artikel:** Colloque : faut-il bouger ou supprimer les frontières?  
**Autor:** Bossy, Jean-Pierre / Brutsch, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010318>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Faut-il bouger ou supprimer les frontières?

*Les frontières communales, cantonales et même nationales ne correspondent souvent plus aux réalités d'aujourd'hui.*

*L'Association Métropole Suisse a organisé un colloque sur ce thème.*

**L**E 11 NOVEMBRE, dans la très belle Maison de l'Université de Berne, une cinquantaine d'urbanistes et de politiciens se sont réunis à l'appel de l'Association Métropole Suisse pour débattre de cette question d'actualité: les frontières.

Constat de départ: l'économie et la technique ne connaissent plus de frontières. Sur le plan politique, pourtant, celles-ci n'ont pratiquement pas changé en Suisse depuis 1848: création du canton du Jura, disparition de 160 communes par fusion (une centaine en Argovie, quarante à Fribourg). Les participants ont réfléchi aux meilleurs moyens d'adapter la réalité des frontières aux transformations profondes apportées depuis cent cinquante ans par l'industrialisation et l'urbanisation.

En Suisse, quarante-huit des cinquante-sept villes sont entourées d'une agglomération et totalisent ainsi 70% de la population du pays. On observe, dans les votations fédérales par exemple, la permanence voire le renforcement du clivage ville-campagne. Le sentiment d'identité individuel est lui-même en évolution, à la fois plus global (le monde, l'Europe) et plus local: c'est la «glocalisation».

Il existe plusieurs démarches plus ou moins avancées de structuration par-dessus ou au travers des frontières. Dans une recherche d'équilibre avec Zurich et l'arc lémanique, l'Espace *Mittelland* regroupe les cinq cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Jura et So-

leure: deux langues, 1,7 million d'habitants. Son fonctionnement est souple, ses buts sont l'amélioration de la qualité de la vie, la création de points forts et le maintien des emplois.

L'association Zurich Plus s'adresse aux communes d'une région s'étalant sur dix cantons et l'Allemagne voisine. À vocation de promotion économique au départ, elle constate le frein que représentent, par exemple, différentes lois de police des constructions sur la rationalisation de l'industrie de la construction. Elle cherche à faire se connaître entre eux les habitants de la région.

À Fribourg, le Grand Conseil a voté une loi sur la constitution d'agglomérations, mais elle n'a pas donné d'application pratique à ce jour. Les réalisations étrangères en matière d'agglomérations (Randstat Holland, une agglomération à cheval sur trois provinces, ou les communautés urbaines françaises, voir ci-dessous l'exemple lyonnais) démontrent pourtant que des solutions existent et fonctionnent bien.

Le colloque n'a pas débouché sur une prise de position, cela n'était pas son but, mais il a esquissé des pistes de réflexion, en particulier l'idée d'une loi fédérale sur les agglomérations. Autre voie: laisser mourir les frontières existantes, qui finalement gênent peu, et construire de nouvelles entités aux contours virtuels.

*jpb/fb*

Association Métropole Suisse, avenue de l'Eglise-Anglaise 14, 1001 Lausanne.

## Le Grand Lyon

**E**N FRANCE IL existe depuis 1966 une loi sur les communautés urbaines pour les agglomérations de Lille, Strasbourg, Bordeaux, Lyon ou Marseille (Paris a bien sûr un statut spécial).

La Communauté urbaine de Lyon regroupe cinquante-cinq communes et 1 150 000 habitants (Lyon: 480 000 habitants). Ses grandes compétences sont le développement (schéma directeur d'aménagement, plan d'occupation du sol, développement économique) et les services à la population (transports urbains, voirie, parking, eau, pompiers). Les cinquante-cinq communes ont donc perdu ces compétences pour conserver des attributions limitées dans le domaine social, culturel, l'éducation et la police.

La Communauté urbaine est dirigée par un Conseil communautaire de cent cinquante-cinq délégués des Conseils municipaux (législatif). L'exécutif est assuré par un président élu par le Conseil (ici le maire de Lyon), entouré de trente-huit vice-présidents dont neuf principaux. Le budget annuel de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 1,5 milliard de francs suisses, son administration compte 5200 personnes (Commune de Lyon: 6000).